

Bruxelles, le 21 février 2018
(OR. en)

6008/18

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0821 (CNS)**

JAI 88
DAPIX 32
CRIMORG 16
ENFOPOL 57
ENFOCUSTOM 26

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	"Décision Prüm" - Projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal

1. Lors de sa réunion du 2 octobre 2017, le groupe "Échange d'informations et protection des données" (DAPIX) a approuvé le rapport établi à la suite d'une visite d'évaluation concernant l'échange de données relatives à l'immatriculation des véhicules pour le Portugal (doc. 11262/17 DAPIX 262 CRIMORG 136 ENFOPOL 360 ENFOCUSTOM 173 JAI 691), ainsi que le rapport général (doc. 11263/17 DAPIX 263 CRIMORG 137 ENFOPOL 361 ENFOCUSTOM 174 JAI 692) établi sur la base du questionnaire, d'une visite d'évaluation et d'un essai pilote.
2. Lors de la réunion du groupe DAPIX du 2 octobre 2017, il a été pris note du fait que chaque État membre lié par la décision du Conseil 2008/615/JAI convient que les conditions sont remplies pour que le Conseil conclue que, aux fins de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données des registres d'immatriculation des véhicules, le Portugal a pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI.

3. En conséquence, le Conseil a adopté, le 12 octobre 2017, un projet de conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI en ce qui concerne l'évaluation du Portugal eu égard à l'échange automatisé de données des registres d'immatriculation des véhicules, qui figure dans le document 13196/17 DAPIX 329 CRIMORG 167 ENFOPOL 452 ENFOCUSTOM 217 JAI 902.
4. Comme le prévoient les dispositions applicables du traité, le Conseil a décidé, le 27 novembre 2017, de consulter le Parlement européen au sujet du projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 13308/17 DAPIX 332 CRIMORG 168 ENFOPOL 455 ENFOCUSTOM 222 JAI 923.
5. Le Parlement européen a rendu son avis le 7 février 2018.
6. *Sur cette base, il est demandé au Coreper:*
 - *de soumettre le rapport général (doc. 11263/17 DAPIX 263 CRIMORG 137 ENFOPOL 361 ENFOCUSTOM 174 JAI 692) au Conseil; et*
 - *d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de son ordre du jour, le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules au Portugal (doc. 13308/17 DAPIX 332 CRIMORG 168 ENFOPOL 455 ENFOCUSTOM 222 JAI 923).*